

Le bureau du Conseil général défend à un élu PS de rejoindre Le Centre. La préfecture devrait trancher

Changement de groupe interdit

« PATRICK CHUARD

Ville de Fribourg » Elu sous la bannière socialiste en 2019, le conseiller général Ibrahim Berisha a décidé en début d'année de changer de parti politique. Ce tenancier de restaurant a rallié Le Centre, qu'il juge « moins idéologique » et mieux à même de « concrétiser ses visions et idées politiques » (*La Liberté* du 2 février). Le groupe Le Centre/PVL de la capitale s'est alors réjoui avec force clairon de l'arrivée dans ses rangs d'un élu qui « représente la branche de la restauration (...) ainsi que la communauté des immigrés albanophones de première génération avec leurs enfants et petits-enfants établis et intégrés à Fribourg depuis de longues années ».

Mais le changement de famille politique a tourné court: le bureau du Conseil général a mis son veto à ce transfert le 11 mars. Motif? L'article 2 du règlement du Conseil général stipule que « les membres élus sur une même liste constituent un groupe » (...) et que « les groupes doivent être constitués pour la séance constitutive ». Ibrahim Berisha est donc sommé de siéger en indépendant. Il n'aura à ce titre pas la possibilité d'être élu dans une commission et ne pourra prétendre à toucher des jetons de présence pour les séances de groupe avec Le Centre/PVL.

Stupéfaction chez les centristes. Dans une lettre datée du 15 mars, Le Centre Fribourg-Ville demande au bureau du législatif de confirmer sa décision par courrier recommandé et de la motiver afin qu'elle puisse faire l'objet d'un recours à la préfecture. Le bureau a envoyé ce recommandé le 9 mai, expliquant qu'il avait planché sur la question lors de trois séances, les 9 et 17 mars, ainsi que le

4 mai. Selon ce courrier, la décision a été prise par 4 voix contre 1 et 2 abstentions.

Le cas Kilchenmann

De langue maternelle albanaise, commerçant en ville, Ibrahim Berisha n'a pas l'intention de faire des vagues ou de se lancer dans des polémiques. Mais il confirme aujourd'hui qu'un recours à la préfecture est en préparation.



«Ce juridisme étroit peine à cacher une sanction politique»

Simon Murith

Pour Jean-Thomas Vacher, chef du groupe Le Centre/PVL, la décision du bureau « est d'autant plus incompréhensible qu'il y a un précédent: Pierre Kilchenmann avait quitté le PDC pour rejoindre le groupe UDC en janvier 2014, sans en être empêché. Et le transfert de M. Berisha ne change rien aux équilibres politiques au sein du Conseil général ». Président du parti, Simon Murith dénonce un « juridisme étroit » qui « peine à cacher une sanction politique ».

Oliver Collaud, chef du groupe des Verts, reconnaît que c'est lui qui a amené cette question au bureau, où il siège avec

une voix consultative: «Le règlement est très clair en prévoyant que les groupes sont constitués de membres élus sur la même liste. Il s'agit de respecter la volonté populaire. Quant au cas de Pierre Kilchenmann, il est peut-être passé sous le radar, mais je n'étais pas au Conseil général à l'époque. » Il rappelle que François Ingold avait quitté le groupe Verts en 2013 pour siéger en indépendant, avant de rejoindre le parti aux élections suivantes. Quant à Stanislas Rück, ancien élu PDC qui avait quitté son parti en 2013, il avait lui aussi fini la législature en indépendant.

Bureau multipartite

Président du groupe PS, Marc Vonlanthen réfute l'accusation de juridisme étroit et balaie toute arrière-pensée politique: «Le bureau est constitué équitablement de représentants de la gauche et de la droite. Le refus du transfert n'a donc pas été décidé que par la gauche. À l'UDC, Christophe Giller admet que sa formation s'est abstenue lors du vote: «Nous avons considéré qu'il y a des sujets plus importants, cela dit j'encourage M. Berisha à faire recours. » Simon Murith se dit « consterné du fait que le bureau a touché des jetons de présence pour s'arroger le droit de se refuser à un autre élu. Sur le fond, le règlement du Conseil général n'interdit pas formellement un changement de groupe. »

Les velléités de transferts politiques en cours de législature sont évoquées très diversement selon les règlements communaux. Directrice de l'Association des communes fribourgeoises, Micheline Guerry-Berchier confirme qu'il n'existe pas de recommandations ni de texte de référence pour les règlements de Conseils généraux. Chaque commune dispose d'une autonomie complète en la matière. »



Le Conseil général de Fribourg se montre restrictif sur les transferts en cours de législature. A. Wicht-archives

PUBLICITÉ



AUDITION SONNENWYL
l'indépendant local à l'écoute de votre OUI
fête l'anniversaire de son centre auditif de Romont

C'est avec plaisir que nous vous invitons dans notre magasin pour partager un moment festif et convivial: **Vendredi 27 mai Grand Rue 3 à Romont dès 9 h 30**. L'occasion de faire connaissance, de prendre rendez-vous pour faire un bilan auditif, de vous présenter les dernières avancées technologiques cachées au cœur des nouvelles aides auditives.

Notre priorité, rechercher ensemble la meilleure solution à vos problèmes auditifs.
Mieux s'entendre pour mieux se comprendre.

Le savez-vous? Des aides auditives bien adaptées, freinent le déclin cognitif. Une étude de l'INSERM a démontré que le vieillissement cérébral s'accélère chez les personnes malentendantes non-appareillées. Chez les porteurs d'aides auditives il est le même que chez les normaux entendants.

Audition Sonnenwyl, des acteurs locaux, experts dans le domaine de l'audition

Prenez rendez-vous pour un bilan auditif gratuit: info@audition-sonnenwyl.ch

Bulle	Romont
Grand-Rue 51	Grand-Rue 3
026 565 46 53	026 565 46 54

Pas de home au Mouret

Haute-Saraine » Le Mouret n'accueillera pas le futur établissement médico-social (EMS) de la Haute-Saraine. L'information a été donnée lors de la dernière assemblée communale. Aucun accord financier n'a pu être trouvé entre les propriétaires de la parcelle, soit l'entreprise Charpentres Vial et le complexe de la banque Raiffeisen et la commune du Mouret, a indiqué le syndic Nicolas Lauper.

Pour rappel, la construction d'un EMS d'une centaine de lits est prévue à l'horizon 2025 en Haute-Saraine dans le cadre du plan de couverture des besoins.

La parcelle du Mouret était en concurrence avec une parcelle située à Ependes, aux mains de la commune de Bois-d'Amont. Les communes concernées ont désormais jusqu'au 10 juin pour se prononcer sur cette option. »

L'appli Smartcooking primée

Concours » La 3^e édition de l'Innovation Challenge récompense une application pour éviter le gaspillage alimentaire.

La 3^e édition du concours d'innovation lancé par la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR) et UBS a récompensé un projet d'application pour éviter le gaspillage alimentaire, Smartcooking. Ce produit qui permet de rechercher rapidement des recettes selon les aliments à disposition dans son frigo, reçoit un financement de 10 000 francs, qui aidera à poursuivre son développement annonce la HEG-FR dans un communiqué.

Conçue par Amanda Hayoz et Hana Ranaivo, toutes deux étudiantes à la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture à Fribourg, l'application fait appel à des technologies d'intelligence artificielle pour que l'utilisateur puisse déterminer les produits qu'il a dans son frigo et rechercher rapidement des recettes afin de limiter le gaspillage. Si

certaines ingrédients manquent, ils s'ajoutent automatiquement à la liste de courses.

Un jury de professionnels a choisi Smartcooking parmi quatre autres projets finalistes retenus. Verger à morilles - forêt truffière expérimente notamment l'association symbiotique entre les morilles et les arbres fruitiers en vue de diminuer les intrants dans la production: ce projet a reçu le Prix de l'innovation durable, décerné par la ville de Fribourg, soit une enveloppe de 5000 francs.

C'Expérience, plateforme qui entend mettre à disposition de la clientèle locale et des touristes la possibilité de réserver des activités sportives dans la capitale en lien avec la nature, s'est vu remettre le Prix de la durabilité et la somme de 2000 francs par la ville de Fribourg.

Une capsule temporelle numérique, DigiTimes, permettant d'enregistrer et de communiquer des messages à travers le temps a aussi été mise au point. »

CAMILLE BESSE